

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

Missions en Allemagne.

S'il est un fait démontré en Allemagne, d'une façon éclatante et certaine, c'est l'opportunité, l'efficacité et la nécessité des missions.

« Pourquoi le peuple affluc-t-il par milliers aux sermons des missionnaires ? C'est qu'il va vers eux comme le malade chez le médecin, le pauvre chez le riche. C'est qu'il sent le vide et la misère de toute la science humaine et de la vie présente. C'est qu'il sent que notre temps est malade jusqu'à la moelle : voilà pourquoi il accourt vers le grand et unique médecin. Ces innombrables naufrages viennent au seul navire qui résiste toujours aux tempêtes. Les missions ont un sens profond pour le siècle dont elles caractérisent historiquement la seconde moitié ; elles sont une manifestation de la foi vivante, comme jadis les croisades ; et le pèlerinage de Trêves a été la première révélation extérieure de la Renaissance qui tendait à s'accomplir dans l'Église d'Allemagne, que l'on croyait déjà en mines (1).

Les gouvernements catholiques d'Allemagne devraient sans doute être satisfaits de ces travaux apostoliques et de ces conquêtes du principe d'autorité sur la révolution. Ils devraient sans doute combler de marques de reconnaissance les missionnaires qui purgent tant de cœurs des doctrines subversives ou qui les rendent inaccessibles au socialisme. Le simple bon sens commande ces sentiments. — Mais qu'y a-t-il de plus rare que le bon sens chez les soi-disant hommes d'ordre de l'époque ? Ceux d'entre eux particulièrement qui sont un gouvernement ne se laissent pas troubler par si peu de chose que les révolutions, dans leur manie de tout réglementer et de mesurer rigoureusement le degré de liberté, d'influence et de vie qu'il leur semble convenable d'accorder à l'Église.

Par exemple, tandis qu'ils laissent la presse anarchoïque attaquer impunément chaque jour la religion, la famille, l'autorité, sous prétexte que la loi n'a point prévu les méfaits de ce genre ; tandis qu'ils laissent et célèbrent dans le pays l'héroïsme des Kossuth et des Robert Blum, les Dupin de la Bavière sont très-soucieux des empêtements commis par ces congrégations ultramontaines, qui ne relèvent que du Pape, et qui, après avoir jadis sauvé l'Allemagne du Protestantisme, osent chercher à la sauver aujourd'hui du socialisme sans la permission de l'État. — Comme les Rédemptoristes et les Jésuites prêchaient tout autour de la Bavière, les ministres de ce catholicisme royal, craignant que les missionnaires n'y pénétrassent, tout en troublant le repos par l'agitation religieuse, ont défendu, par ordonnance, aux Evêques de donner des exercices religieux extraordinaires sans l'autorisation de l'État.

L'ordonnance était parfaitement digne de la précédente (du 5 mai 1851), qui prescrivait aux curés catholiques et aux pasteurs protestants le serment suivant :

« Je jure fidélité au Roi, obéissance à la loi et observation de la Constitution de l'État. — Je jure de remplir fidèlement, exactement, consciencieusement, les devoirs de ma profession et de ma vocation. — Je jure que je n'appartiens ni n'appartenirai à aucune association dont la création n'aura pas été déclarée à l'État, et que je n'aurai de rapports avec aucune association dont la dissolution aura été ordonnée par l'autorité compétente de la police ou de l'administration, ni avec aucune association à laquelle il me sera défendu de

m'affilier par des lois disciplinaires existantes. — Je promets en outre de ne point entretenir, soit dans le pays, soit à l'étranger, des relations suspectes, ou qui pourraient nuire à la tranquillité publique ; et si je recevais connaissance d'un complot nuisible à l'État, soit dans ma cure, soit ailleurs, je promets de le signaler au gouvernement (1). »

Grand a dû être l'émoi des auteurs de ces intelligents décrets quand ils ont appris, par le magistrat de Tolz, accouru en toute hâte à Munich, que des Rédemptoristes prêchaient dans cette localité et que Mgr. l'Archevêque de Munich encourageait par sa présence cet acte audacieux. Ils n'ont pas encore fait poursuivre le noble prélat par ces mêmes tribunaux qui ont laissé récemment impunis d'infâmes travestissements du *Pater Noster* et des litanies des saints. Mais nous soulaiterions, en vérité, que l'Église de Bavière eût cette bonne fortune, car rien ne ferait mieux ressortir l'odieuse et ridicule absurdité de la doctrine gallicane ou josphite, dont presque tous les gouvernements sont encore plus ou moins empestés.

Elle se résume en ce principe : *Tolérance et multiplication de l'erreur anarchiste, étouffement de la vérité conservatrice.* Tolérance et multiplication de l'erreur partout ; dans la magistrature, que l'on subordonne au jury ; dans la presse, où on laisse se déchaîner l'esprit de destruction et d'envie ; dans les Assemblées, qu'on laisse gouverner et dominer ; dans le corps électoral, où on sacrifie l'opinion au nombre ; dans l'armée, dont l'éducation est dirigée vers l'égoïsme, le scepticisme, la fausse gloire, l'ambition. Étouffement de la vérité, par le morcellement et la localisation de l'Église, par les entraves apportées à l'enseignement social et religieux, à la formation et à la durée des associations chrétiennes. — Tolérance de l'erreur : étouffement de la vérité : voilà les pôles sur lesquels les puissants, les habiles de l'époque font tourner le monde : puis ils s'étonnent que tout aille de mal en pis ; puis, voyant pallier les révolutions brutales, ils s'écrient que l'espérance humaine devient ingouvernable et incurable.

L'humanité est toujours la même ; ce qu'il y a de plus étrange et de plus habituel en elle, c'est toujours l'aveuglement, l'ignorance, l'impuissance, le châtiment des orgueilleux, qui se sont gouvernés et ont voulu gouverner les autres par les lumières de leur raison.

D'où vient cette renaissance de la vie chrétienne en France, cette renaissance que la *Volkschalle* qualifie de *résurrection* ? « de la ruine du gallicanisme, » dit le journal catholique de Cologne, et il ajoute que cette doctrine est en France ce qu'est le josphisme en Allemagne, le *protestantisme de l'État*. Partout où, d'après ce système, le pouvoir laïque arrête et comprime la vie religieuse, tout languit, dépérit, se décompose, jusqu'au pouvoir oppresseur. La dissolution s'est étendue par toute l'Europe. La ville de Rome même en a été atteinte ; car c'est l'Église romaine et non la ville de Rome que Dieu a promis de préserver du naufrage. « Mais, quand Satan lui-même prendrait le Capitole, l'Évêque de Rome serait toujours le chef et l'âme de la chrétienté. C'est là le miracle. Ainsi se révèle la présence du Sauveur, qui fait flotter l'Arche sainte sur les flots des déluges » qui déchaînent les rationalistes de tous les temps et de tous les pays.

(1) Cette formule est rapportée par la *Volkschalle*, d'après un autre journal. Elle est si absurde, que nous nous nous en sommes amusés à l'écrire, et nous nous amusons encore à la croire authentique. Si l'ordonnance contre les missions ne nous montrait jusqu'où peut aller le ministère bavarois.

Les ministres de Bavière, qui ont l'honneur de gouverner un bon et intéressant royaume, ne finiront-ils pas par imiter les exemples donnés par la Prusse et l'Autriche ? Là, du moins, le Ministère a compris que laisser les journaux radicaux attaquer impunément l'autorité divine et le trône, c'était encourager le mal ; et qu'empêcher les missionnaires de prêcher l'Évangile, c'était prohiber le bien. Aussi les missions sont-elles permises dans ces pays ; et leurs gouvernements ont-ils enfin commencé à supprimer des journaux dangereux (1).

Les ministres de Bavière n'ont-ils pas vu les merveilles accomplies par les missionnaires dans les pays rhénans ? les réconciliations, les restitutions, la tempérance, la piété, le renoncement aux sociétés secrètes, le respect pour le pouvoir ? Ces résultats, qui couronnent presque chaque mission, leur seraient-ils désagréables ? Ces rédemptoristes, qu'ils semblent tant redouter, viennent de ramener mille personnes à Jésus-Christ dans la seule ville de Sarronien. L'Évêché de Brunn a été comme transformé par eux du mal au bien en quelques mois, d'après l'attestation solennelle qui en a été faite par l'Évêque. Presque partout où se portent les Jésuites, les Rédemptoristes ou les Lazaristes, les protestants eux-mêmes leur rendent hommage, soit en faisant d'imiter leurs exemples et de suivre quelques-uns de leurs conseils, soit en embrassant la foi catholique (2). Et cependant des ministres catholiques irritent en suspicion, frappent d'ostracisme ces religieux, parce qu'ils relèvent du Pape, et non du Ministère ! En vérité, ce serait le comble de la maladie josphite.

Munich est une ville classée bien haut dans les arts et les sciences. Cent professeurs ou maîtres y donnent l'enseignement supérieur à près de deux mille jeunes gens. Et pourtant Munich n'aurait point d'âme si elle n'avait pas l'Église. C'est l'Église qui est l'âme de la société ; ce sont les corporations hiérarchiques qui sont les muscles des peuples, et quand les corporations sont détruites ou entravées dans le sein de l'Église, tous les muscles de la société se détendent et se rompent ; on ne voit plus exister que des associations formées pour la tyrannie et la révolution, par l'esprit de nivellement et d'envie. Voilà ce que nous enseignent notre histoire contemporaine. L'Allemagne fera bien d'y réfléchir, si elle veut éviter de nous suivre dans nos plus douloureux maux.

La Justice à Rome.

(Nous extrayons aujourd'hui de l'*Univers* la suite de la réfutation des assertions mensongères de la *Presse* sur les prisons de Rome.)

En reproduisant notre réponse à la *Presse* sur l'impudent pamphlet intitulé : *La Justice à Rome*, la *Patrie* disait : Si ce n'est là qu'un compte, nous conseillons à la *Presse* de ne pas demander son reste. La feuille rouge a suivi ce conseil. Elle déserte la polémique. Mais elle opère ce mouvement avec l'attitude qui lui convient. Afin de faire croire qu'elle

(1) On a supposé un journal à Trêves, par retrait de bœuf, et un autre à Vienne, en vertu de la loi sur la presse.

(2) Les *Feuilles historiques et politiques* citent pourtant une exception : Sallongen, dans le diocèse de Limbourg. Les Rédemptoristes ont été accueillis là par un charivari ; dans la nuit, on a cassé les bras à un Christ, et une partie de la commune s'étant assemblée, a juré de ne pas mettre les pieds à l'Église. Les Pères ont déclaré que dans 107 missions qu'ils avaient faites, ils n'avaient trouvé nulle part une population comme celle de Sallongen.

répond, elle prétend que nous n'avons rien dit et se jette dans toutes sortes de divagations. Pour cette feuille, les mots ne servent point à exprimer des idées ou à rapporter des faits ; ils servent à jongler. Elle soulève un débat sur la *Justice à Rome*, nous l'acceptons, afin de lui montrer qu'elle ne calomnierait pas impunément. Comment réplique-t-elle ? Elle réplique en nous disant que la terre tourne, que Jeanne d'Arc a été condamnée à mort, que M. Louis Bonaparte ne se trouvait pas bien à Ham, que la prison de M. Proudhon exerce sur cet écrivain un fâcheux effet et, enfin, que le roi de Naples est un roi exécrable. Et les prisons de Rome ? Sur ce point la *Presse* déclare avec son aplomb accoutumé que nous nous bornons à nier audacieusement ce qui est malheureusement vrai ! Rien de plus. Comme impudence, c'est complet.

La *Presse* se rend ici, du reste, sans le vouloir, une justice que nous ne lui avons pas rendue. Assurément il suffisait d'opposer un démenti à toutes ses allégations. Aucun homme doué de quelque sentiment de justice et de pudeur ne saurait trouver une telle réponse insuffisante, quand il s'agit de cette feuille. Elle demande des faits ; celle-là a une autorité qu'elle ne peut nier ; il pèse depuis longtemps sur sa polémique et la condamne, qu'elle serve la Royauté ou la République, au déclin de son propre parti.

Si la *Presse* se tait sur les prisons de Rome, elle essaie, en revanche, une sorte de réplique au sujet de M. Proudhon. Cet écrivain n'est pas directement en cause dans le débat. Pourquoi donc chercher sans cesse à le faire rouler sur lui ? Quiconque a suivi la marche de la *Presse* peut facilement pénétrer ce mystère. Elle exerce une vengeance. Cette feuille connaît les faiblesses exceptionnelles accordées à M. Proudhon. Cependant elle est venue affirmer effrontément qu'on le traitait avec une extrême rigueur, elle l'a représenté comme passant à l'état de *pourri-tère*. Personne n'a relevé cette maigre déclaration. Cela ne faisait pas le compte de la *Presse*. Aussi, reprenant sa tirade, elle s'est écriée que M. Proudhon était *enterré dans un cachot*. Nous avions cru qu'elle lui avait toujours en même temps la mille de rigueur ; mais elle prétend le contraire. Pourquoi cette insistance ? La *Presse* voulait-elle seulement un démenti ? Non, car, sous ce rapport, elle doit être blâmée. Voula-t-elle que le pouvoir, irrité de voir sa tolérance transformée en cruauté, appliquât rigoureusement la loi ? Non encore, car elle comprend que de ce côté elle eût perdu sa peine. Voula-t-elle donc qu'il fut bien constaté, par un débat public, que M. Proudhon n'a pas à se plaindre du Gouvernement. C'est probable, car elle sait que les purs démagogues blâment les *frères* qui obtiennent de tels adoucissements, et elle n'a certainement pas publié les rudes corrections que M. Proudhon a subi à l'égard des administrés. Dans tous les cas, elle a très-sagement démenturé les faits. Cependant elle ne craint point de dire qu'elle *hait et repousse toute coopération*.

Ainsi, prétendre qu'un démenti auquel on permet de sortir est *enterré dans un cachot*, où on le laisse *pourrir*, ce n'est pas exagérer. Affirmer que M. Gladstone a vu de sa yeux en belle monstruosité qu'il rapporte à titre de bruit, dont il avoue n'avoir pu vérifier par lui-même l'exactitude, c'est dire la vérité toute pure.

Nier les faits qu'on vous oppose, en déclarant qu'on ne vous répond pas, c'est de la sincérité.

Et la *Presse* parle d'impudence.

Mais c'est assez sur ce point. Récapitulons les résultats déjà obtenus.

Nous avons démontré : 1° Que les salles communes des prisons de Rome sont dans les mêmes conditions et ont le même caractère que les salles communes des prisons de France.

2° Que la tirade de la *Presse* sur le poids des fers était une de ces allégations sans preuves auxquelles on ne peut répondre que par une dénégation. Cette dénégation, nos renseignements nous permettent de la donner en toute sûreté ;

3° Que la cavalletto n'existait plus.

4° Appuyés sur le témoignage d'un des médecins de la cour de Rome, nous avons détruit les assertions de la *Presse* au sujet des cellules, et prouvé subsidiairement que pour les cellules, comme pour les salles communes des prisons de Rome sont dans les mêmes conditions que la plupart des nôtres.

5° A l'indigne calomnie sur les vers attachés aux plaies des prisonniers et entretenus par les chaînes, nous avons opposé les soins des médecins, leurs droits et la manière dont ils les exercent.

6° Nous avons montré que la *Presse*, en affirmant que les médecins en chef dédaignaient leurs pouvoirs à des voleurs et à des assassins, affirmait simplement une calomnie des plus révoltantes et des plus absurdes.

7° Nous avons établi que les réclamations des prisonniers politiques romains semblaient calquées sur les réclamations des prisonniers politiques français. Cependant, en les rapportant, la *Presse* prétendait dénoncer des faits exceptionnels et propres à faire peser un anathème particulier sur le pouvoir ecclésiastique.

8° Nous avons prouvé enfin que le gouvernement romain tolérât, par sollicitude pour les détenus, que tous les actes de l'administration des prisons fussent soumis au contrôle d'une société charitable, dont les membres ne seraient être attentifs même par des calomnies ayant une portée que celles de la *Presse* n'ont plus.

Nous prouvons aujourd'hui que l'accusateur balbutie des divagations sous prétexte de réponse. Nous ne nous en tiendrons pas là.

La *Presse* nous consacre ce matin trois articles, au sujet de notre polémique sur les prisons de Rome.

Le premier a pour but d'établir que M. Proudhon est enterré dans un des cachots de la Conciergerie.

Le deuxième est destiné à démontrer que Gallié ayant été condamné par l'Inquisition, nous avons tort de mettre en doute ce qu'il plait à la *Presse* de dire sur le gouvernement pontifical.

Le troisième nous apprend que l'article de la *Presse* sur la justice à Rome n'est, en quelque sorte, que l'appendice d'un pamphlet publié à Gênes.

Voilà comment la *Presse* prouve que nous nous ne lui répondons rien.

Au risque de voir notre adversaire exécuter de nouvelles gambades, nous allons lui dire un mot sur chacun de ces points.

La *Presse* ne persisterait-elle pas à appeler invidieusement cachot une pièce qui est de plain-pied avec tout l'intérieur de la Conciergerie, même avec le préau, mais qui se trouve au-dessous du sol des quais et de la cour d'entrée, par suite des travaux d'exhaussement ? A ce compte, le greffe et les logements de certains employés seraient aussi des cachots.

Afin de prouver que nous avons dit fausse-

LA LAMPE D'ARGENT.

(RECIT POPULAIRE.)

(Suite et fin.)

Enfin, Jérôme arriva. Le premier coup d'œil de Victoire fut plein d'anxiété et de grosse interrogation. Juliette jeta un cri de joie, et s'élança au-devant de son père.

Le bûcheron semblait embarrassé, et bien qu'il ait essayé de sourire, on s'apercevait aisément qu'il était, non-seulement harassé, mais soucieux.

— D'où viens-tu ? dit la femme.
— De gagner notre vie, donc !
— Et comment ? cher ami.
— Voilà, tiens ! en disant cela. Jérôme jeta sur la table la bourse des deux étrangers.

— Tant d'argent depuis hier ! Jérôme, qu'as-tu fait ? dit-il moi.

— Pardieu, j'ai travaillé et je me suis donné du mal. Me prends-tu pour un voleur, par hasard ! Ne vas-tu pas t'imaginer que j'ai été tuer quelqu'un sur la grande route, voyons ! Le ton du bûcheron était succédant et plein d'une colère inexplicable ; sa femme, honnêtement d'inquiétude, jugea prudent de ne pas pousser plus loin son interrogatoire.

Mais Jérôme qui tenait à se disculper, poursuivit :

Des voyageurs m'ont prié de leur servir de guide dans nos montagnes ; enchanté de trouver l'occasion d'avoir quelques sous, je m'y suis prêté de bonne grâce, ces Messieurs m'ont payé grassement, et je ne croyais faire de peine à personne en rapportant mon gain.

Les jours sont longs dans le mois de juillet ! le crépuscule est aussi clair que certains jours d'automne, et quand le ciel est pur, quand la lune éclaire, les nuits sont vraiment splendides.

Il était déjà dix heures du soir, Jérôme, assis sur la borne où les étrangers lui avaient si rudement imposé rendez-vous, y apercevait de fort loin et aussi distinctement à peu près qu'en plein jour.

Le bûcheron s'était rendu là sans hésitation ; car, à force de réfléchir, il avait endormi tous les scrupules. On se fait aisément une conscience facile, quand le diable s'en mêle un peu, et voici quel avait été le raisonnement de Jérôme.

Ces gens à manteaux sont bien certainement des contrebandiers espagnols ; or, un contrebandier n'est point un scélérat, c'est un homme qui joue sa liberté, sa vie même, avec un courage parfois héroïque et tout cela pour échapper à des règlements souvent très-exécutés. N'est pas contrebandier qui veut, il faut avoir un cœur énergiquement trempé ; d'ailleurs, je ne suis pas obligé, moi, de m'inquiéter de leur conduite.

Je n'ai ni à les interroger, ni à leur refuser mes services, ils me prennent en guise de guide, je les conduis avec prudence, ils me paient, et c'est tout ce que j'ai à savoir.

Pauvre Jérôme, il ne s'apercevait pas que son jugement était bien partial ; il ne réfléchissait pas qu'un voleur public, c'est-à-dire un homme qui fruste le trésor d'un Gouvernement, est souvent fort disposé à devenir voleur ordinaire, si l'expérience n'était pas là pour prouver que de contrebandier à brigand il n'y a qu'un pas !

Les deux Espagnols arrivèrent et complimentèrent Jérôme sur son exactitude.

— Voilà une nuit bien mauvaise pour nos projets, murmura l'un des deux formulant un serment qu'il est inutile de reproduire.

— Pourquoi donc ça ? demanda timidement le bûcheron.

— Parce que, répliqua l'Espagnol. Il paraît que cette fameuse raison de, parce que, est dans toutes les langues et dans tous les pays.

Écoute, dit le second, qui semblait un peu moins rébarbatif que le premier, tu es pour nous un homme précieux, et il est urgent que tu sois un homme fidèle. Nous n'avons besoin de la part, ni de promesse ni de serment, car nous savons où tu demeures. La vie de ta femme et de ta fille nous répondent de ton silence. Si jamais tu nous trahissais, rappelles-le-toi bien, malheur à elles comme malheur à toi ; maintenant, suis-nous. De guide qu'il était la veille, Jérôme devint guidé, et on le mena assez loin sur le versant opposé

de la montagne à travers mille difficultés de terrain.

Arrivés à un rocher, au-dessous duquel était un trou ovalaire caché par une pierre mobile, mais large tout au plus comme un soupirail de cave, l'un des Espagnols se mit à plat-ventre et passa ; Jérôme invita à en faire autant, manœuvra de la même manière et les trois hommes se trouvèrent dans une véritable caverne de bandits. On battit le briquet et on alluma une lampe antique pendue à l'une des parois du rocher. À la lueur de cette lumière vacillante, notre bûcheron put distinguer des armes, des ballots de marchandises, des costumes de toute nature, dans un coin était une table dressée en permanence avec des bouteilles à moitié pleines et des verres d'une énorme dimension.

On but d'abord.

— Te voilà des nôtres, dit ensuite un des contrebandiers à Jérôme.

— Ma foi, Messieurs, pour aujourd'hui je ne dis pas non ; mais je ne me sens pas de goût pour votre métier et c'est la première et dernière fois que....

— Triple canaille, s'écria l'un des Espagnols en sautant à la cravate du bûcheron ; mais Jérôme, avec son poignet de fer, saisit le bras de son adversaire et le tint serré comme dans un étau.

— Il ne s'agit pas de se fâcher, dit l'autre, maintenant que tu connais notre gîte et notre secret, mon brave, nous ne pouvons plus nous séparer.

— Au moins vous parlez posément, vous.

— Buvez encore un coup et tâchons de mener à bien notre expédition de cette nuit.

Il s'agissait d'introduire en France deux gros ballots tout préparés. Pierre et l'un des contrebandiers en chargèrent leurs épaules, après être sortis de la tanière, et, guidés par l'autre compagnon dans la partie espagnole de la montagne, ils arrivèrent après une heure de marche à l'une des bornes de séparation ; là, on déchargea Jérôme de son ballot et on lui intima l'ordre de conduire la petite caravane en la faisant passer par des creux, par des broussailles, enfin par les endroits les moins éclairés. Tout-à-coup d'une petite cahute située dans une gorge de rocher, une voix se fit entendre.

— Qui vive ?
Nos trois hommes s'arrêtèrent et ne soufflèrent pas un seul mot.

— Qui vive ? recommença la même voix ; cette fois Jérôme veut prendre la fuite, mais un coup de fusil jette le signal d'alarme et au même instant, d'un rocher qui surplombait les voyageurs, un donanier leur tombe sur le dos. De là, bataille, coups de couteau, coups de pistolet. Jérôme éperdu, assez heureux pour n'avoir attrapé que quelques écorchures, se jette à travers la montagne et se sauve éperdu.

Malheureusement, les donaniers n'étaient pas en nombre, deux contre deux ; avec la grande habileté et la scélératesse des Espagnols, le combat était inégal. L'un des deux Français fut tué tout de suite, et l'autre, dans un geste de désespoir, tomba baigné dans son

ment autrefois que Galilée n'était plus à l'index depuis 1826, la Presse nous cite un catalogue imprimé à Paris d'après l'Index de 1825, et annoncé comme étant déjà à sa seconde édition. Ainsi, parce que l'on a réimprimé en 1826, à Paris, un catalogue sans aucun caractère officiel et datant de 1825, il est prouvé que l'Index qui pesait sur Galilée n'a pas été levé un an plus tard. La Presse se moque ou déraisonne outrageusement.

Quant à l'assertion qu'elle développe dans son troisième article, nous n'avons rien à en dire. Il est très-possible, en effet, que les colonnes qu'elle édite à Paris ne soient que l'appendice des colonnes déjà éditées à Gènes. Nous sommes tout disposés à croire cela.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, MARDI 12 SEPTEMBRE, 1851.

Première Page :— Les Missions en Allemagne.— La Justice à Rome. Feuilleton :— LA LAMPE D'ARGENT.— (Récit Populaire.— Suite et fin.)

NOTICE BIOGRAPHIQUE

Sur feu Mgr. W. Dollard, Evêque du Nouveau-Brunswick, décédé le 29 août dernier.

Un ecclésiastique qui a connu particulièrement ce digne et regretté Prélat, nous a transmis à son sujet la notice suivante, que nous traduisons de l'anglais.

Le Très-Rév. William Dollard naquit à Ballytarsney, paroisse de Moorcooin, Comté de Kilkenny, diocèse d'Ossory, en Irlande. Dès sa jeunesse il manifesta de l'amour et du zèle pour l'honneur et la gloire de Dieu. A un âge encore tendre, il fut placé dans un Séminaire dont la direction supérieure était confiée au célèbre Dr. Flynn, de la ville de Waterford, et il s'y distingua dans ses classes. Plus tard il entra au Collège de St. Kyrans, à Kilkenny, et, après avoir complété son Cours de Philosophie et de Théologie sous les recommandés DD. Nowlan et Kelly, d'une manière honorable pour le Collège et pour lui-même, il émigra au Canada et reçut l'Ordre Sacré de la Prêtrise à Québec, le 12 octobre 1817.

Il était Curé de Miramichi, lors du grand incendie. Son église, le seul édifice, croyons-nous, que les flammes eussent épargné, fut immédiatement saisie, par sa charité, à l'usage des infortunés que le feu avait laissés sans asile. Ce fut alors qu'il déploya une sollicitude paternelle au soulagement de la détresse qui suivit ce sinistre. Ce fut encore alors qu'il sut faire hautement apprécier sa douceur, son affabilité et sa charité, des chrétiens de toute dénomination.

Lorsque le choléra exerça ses ravages à Halifax, dans la Nouvelle-Écosse, vers 1832 ou 1833, ce digne Ecclésiastique laissa Windsor pour courir à cette ville et y porter au peuple les secours spirituels. A toute heure du jour et de la nuit, il se tint au chevet du lit des malades et des mourants; souvent il fut obligé de mettre lui-même dans leurs cercueils les cadavres infectés, pour les confier immédiatement à la terre. Tel est le rapide aperçu des notes nombreuses de bonté et de bienveillance qui prouvent comment il s'acquitta des onéreux devoirs de son saint état.

De retour dans son diocèse, il fut nommé curé de Fredericton. Il fit bâtir dans cette ville une magnifique église; c'est là qu'il célébra les saints offices, jusques après son élévation à l'Épiscopat.—Son Sacré sécrétariat, à Québec, le 11 juin 1845.—St. Jean étant la principale ville de son diocèse, comme aussi la plus peuplée, le Prélat céda aux instances de ses habitants et y fixa sa résidence. Il y mourut à l'âge de 62 ans, aimé, estimé et regretté de son peuple.

Le laisser-aller de certaines feuilles d'outre-mer dans les matières qui, de près ou de loin, intéressent le sentiment religieux, non moins que la singulière façon de leurs compétiteurs en Amérique, nous fait, aujourd'hui plus que jamais, une nécessité de le reclamer, et nous en userons autant de fois que l'occasion pourra le requérir.

Un journal dont l'une des habitudes est d'ouvrir ses colonnes aux productions marquées au coin de l'ultra-libéralisme du temps, sans jamais remarquer le bien en passant—placé en regard les réfutations qui pourraient en démentir le vide ou en atténuer la virulence pour la meilleure instruction de ses abonnés, le *Courrier des Etats-Unis* en un mot, il n'y a pas deux semaines, était complaisamment aux regards, à titre d'enseignement pour l'Amérique, ou, pour l'humanité peut-être, de gigantesques paraphrases au moyen desquelles le journal socialiste de M. E. de Girardin croyait établir ce qu'est la Justice à Rome; tissu de faussetés énormes exprimées sur le

ton et dans le langage qui, aux yeux de certains familiers du genre, sembleraient devoir en excuser bien d'autres. La première page des *Mélanges* de mardi fait ressortir le caractère de cette nouvelle élucubration sur le compte de laquelle nous revenons aujourd'hui. Fâcheux spectacle, en vérité, pour les humanitaires qui jugent de loin, que cette Italie où les mécréants de la foi catholique feignent de ne voir que des symboles d'hérésie, et que les politiques, eux, veulent bien prendre pour le vaste atelier où se fabriquent les chaînes qui servent à la compression de la liberté, en d'autres termes, de la république qui leur paraît être le seul moyen de sauver le monde! Après le *Courrier* qui se mêle de combattre Rome par le facile expédient d'extraits à son enseigne propre, vient le *Toronto Globe* qui se sert aussi d'extraits dans un but identique. Mais il faut en toute justice reconnaître quelle mission s'est donnée le *Globe*; il convient de dire que ce champion du presbytérianisme n'est jamais et qu'il n'a pas encore pour objet de propager cette sienne croyance au milieu de nous; il ne veut pas davantage guerroyer contre les sectes rivales dont chacune revendique pour elle seule le privilège d'orthodoxie indisputable que le *Globe* prend aussi pour le fondement de son code puritain; non, il ne s'agit pas pour lui de ces choses; le but auquel il vise est certainement d'une autre importance et a bien d'autres charmes: il ne veut pas moins que l'anéantissement de Rome comme Eglise, la proscription contre elle et l'anathème des peuples contre ses enseignements.

Cette tâche est grandiose, et rien moins que la liberté de conscience et celle de croire, ne l'inspire!

On sait l'énergique attitude du clergé catholique d'Irlande et de son troupeau vis-à-vis la menaçante oppression du Bill contre les Titres Ecclésiastiques. Ces protestations véhémentes que le sentiment bien compris de la liberté de sujets anglais inspire et encourage sur le sol d'Irlande; ces protêts de plusieurs millions d'hommes froissés dans le premier et le plus cher de leurs droits, qui les honorent aux yeux de tous ceux qui ont un esprit pour comprendre et un cœur pour aimer, semblent au *Globe* n'accuser qu'une arrogance au moins ridicule; de moins, c'est le *Times* qui le dit, le *Times* qui appelle ceux pour lesquels sont toutes les sympathies des *ultra-catholiques romains*, comme si les droits du protestantisme obligeaient les catholiques de ne croire et de n'exister que selon le compas et l'équerre du *Times* et de ses bons adhérents!

Nous avons à reprendre un peu le *Globe* à propos de la trop fameuse brochure de M. Gladstone. Le *Globe* admire cette autre production dont il prend chaque mot pour une vérité, chaque idée pour un axiome. Nous ne voudrions pas refroidir son enthousiasme, notre intention est de l'amener simplement à réfléchir. Nous consacrerons sous peu de jours quelque espace à ce sujet, et nous inviterons le *Globe* à nous reproduire. Nous aimerions voir si en cette occasion les libertés et le bonheur des sociétés humaines dont tant de têtes se sont éprises, leur font compter pour quelque chose, comme moyen d'y parvenir, la simple vérité!

La dernière session législative, la quatrième et dernière du troisième parlement des Canadas unis, a duré près de quatre mois et n'a pas été infructueuse. En tout, 169 bills ont été passés par les deux chambres. Sur ce nombre, deux ayant un but religieux.—Le bill établissant une société de l'église anglicane dans les diocèses de cette église dans le Bas-Canada, et le bill réglant l'administration du temporel de la même église dans le diocèse de Montréal, ont été réservés par Son Excellence pour être soumis au parlement britannique avant d'être offerts à la sanction royale, ainsi que le prescrit l'acte constitutionnel.

D'entre les lois dont nous venons seulement d'indiquer le chiffre, plusieurs ont un caractère d'utilité générale qu'il est impossible de ne pas leur reconnaître. Plusieurs autres, jugées défectueuses, ont été rayées du livre des statuts. Outre cela, le crédit de la Province

se maintient en haute estime dans l'opinion du gouvernement impérial et des banquiers d'Angleterre. Ce fait n'est pas même contesté; il domine dans les esprits, de Sa udwich à Gaspé; et nous confirmons en l'attestant une vérité que l'on peut facilement nier ou révoquer en doute sans du tout l'affaiblir.

Il est cependant deux sujets dont la solution impatiemment attendue, mais inévitablement différée, laisse subsister dans les deux sections de la Province un mécontentement que les intéressés ne dissimulent pas: nous parlons de la tenure seigneuriale pour le Bas-Canada, des Réserves et des Retenues pour le Haut. Des reproches de lenteur ou d'indifférence ont été adressés à ceux des membres de l'Administration qui se sont occupés des réformes espérées dans le système actuel de Tenure. Les circonstances que nous connaissons à ce sujet, et même celles qui ont été mises au jour de la publicité ne nous paraissent pas légitimer ces reproches. En thèse générale, un homme d'état doit tenir compte des difficultés qui se dressent à l'encontre d'une réforme qu'il veut introduire: la dilator, en ce cas, ce n'est pas en méconnaître l'urgence, ce n'est pas non plus se laisser à son accomplissement. L'ajournement d'une solution difficile, complexe, devenue périlleuse pour les intérêts qui la sollicitent dans des vues divergentes ou même contradictoires, n'est pas sans exemple; et, dit l'hésitation et donner lieu, cette hésitation toute naturelle n'est point une faute; elle ne saurait être une infraction de devoir, un déni des droits du peuple. Mais la précipitation qui, elle, pourrait être irréparable, vaudrait-elle beaucoup mieux que l'hésitation? Si, dans les conditions que nous venons de dire, nous trouvons exempt de blâme l'homme public qui n'ose risquer une solution hâtive dans une matière de la plus haute importance, nous n'entendons pas pallier les torts là où des torts peuvent exister; seulement nous n'en admettons pas jusqu'ici, parce que nous ne voyons pas sur quoi les appuyer ou comment les soutenir. Mais, à en juger par les démarches de ceux qui ont provoqué quelque agitation dans nos campagnes à propos de la tenure seigneuriale, par les documents émanés d'eux, nous pouvons les croire convaincus, comme nous le sommes, des mille difficultés dont cette matière épineuse des droits seigneuriaux est hérissée au point de vue et des intérêts opposés qu'elle consacre, et des systèmes divers que proposent les modificateurs du système actuel, et d'en décider en même temps cette conséquence qu'ils comprennent mieux que personne à quel point la précipitation d'un règlement définitif serait mal sentie et législativement impossible.

La pensée est venue à quelques-uns que les projets de loi de M. le solliciteur-général Drummond sont venus un peu tard à l'époque de la session parlementaire à laquelle eût lieu leur introduction. Il était tard, sans doute; mais les intéressés n'ont apparemment pas à se plaindre de ce que M. Drummond ait pris l'initiative en l'absence de toute autre pour le même objet? D'autres ont fait preuve d'une bien plus haute conception en attribuant à M. Drummond de faire de ses deux mesures du *capitel politique* en vue des élections prochaines. C'est la tactique de certains polémistes qui mettent en oubli la mesure pour se occuper que des intentions. Les élections prochaines! mais ces élections seront-elles les dernières? Est-ce que l'avenir politique de l'auteur des deux projets ne dépend que de sa rentrée dans le parlement canadien de 1852? Est-il l'homme à ne pas compter autant que ses adversaires sur la considération publique et sur le respect de soi-même? N'aurait-il si bien approfondi la matière des droits seigneuriaux qu'il n'aurait pu monter au peuple qu'il se moque bien de ses intérêts après en avoir établi la légitimité? Ou est l'intérêt à cela, d'un côté; de l'autre, ou trouver la moralité de la censure?

Le *Moniteur* a fait acte d'impartialité en publiant une note qu'un correspondant lui envoie de Toronto pour servir de rectification à l'opinion entretenue par ce journal relativement à l'un des représentants qui ont étudié la question de la tenure; nous reproduisons la note en son entier:

—Et vous n'avez pas peur que je vous dénonce, et que je vous fasse emprisonner? Ne sais-je pas, moi, ceux qui ont tué les deux douaniers?

—Si tu crains l'échafaud, mon ami, garde-toi bien d'en ouvrir la bouche. Tiens, si tu sais lire, tu vas voir que j'ai entre les mains de quoi nous disculper de tout et le moyen de te faire pendre bel et bien.

En disant cela, l'Espagnol fit voir à Jérôme l'écrit sanglant que nous connaissons. Le bûcheron, à cette vue, ressentit la commotion d'un homme frappé par la foudre, puis son second mouvement fut de se jeter sur le faux mendiant pour lui arracher cette écrit mensongère.

—Tout beau, mon maître, dit le contrebandier en laissant voir un petit pistolet tout armé. Si tu veux me prendre mon bien, je suis dans le cas de légitime défense, et je te tue.

Il y a un moyen bien plus simple de nous arranger. Ce papier-là, mon cher, ne nous sert pas; si tu étais tant soit peu riche, on te le vendrait pour les trois quarts de ta fortune; mais tu n'as rien. Je viens pour te le vendre cependant, mais voici nos conditions; tu vas me suivre d'abord.

—Tout de suite? c'est impossible, répondit brusquement Jérôme.

—Non! répliqua tranquillement l'Espagnol; tu vas me suivre à l'instant même. Nous avons résolu de quitter le pays qui n'est pas sain pour notre santé; tu nous aideras toute la journée à démantéger la baraque. Cette

"M. le Directeur, Permettez-moi de vous dire que vous vous êtes grandement trompé sur votre journal du 15 août, en parlant de M. Chabot relativement à la tenure seigneuriale. Sans lui, qui a été ajouté au comité vers le milieu de la session, il est très-probable que le bill maintenant devant la chambre, qui n'est qu'une modification du projet de M. Fournier publié sur votre journal en janvier dernier n'aurait probablement pas été présenté dans la présente session. Le Bas-Canada doit à M. le sol. général Drummond, Lemienc et autres membres du comité, pour les recherches qu'ils ont faites dans les archives et les documents qu'ils se sont procurés pour réintégrer les censitaires dans leurs droits. Sauf à décider si ce bill convient au Bas-Canada.

UN QUI CONNAIT? Cette autre question non moins irritante pour le Haut-Canada que l'est ici la réforme de la tenure seigneuriale, celle des Réserves et des Retenues, s'il faut en croire le *Globe*, devrait être tranchée sans plus de cérémonie que s'il s'agissait d'écrire un article de journal. Le ministre en procédant avec mesure à cet égard n'a rien fait que ce qu'approuveront les esprits calmes et pratiques qui veulent les mesures pour elle-mêmes, non pour satisfaire à des exigences de partis. A ceux néanmoins qui, à l'instar du *Globe*, obéissent à une impulsion moins légitime, il doit suffire, ce semble, que le gouvernement britannique ait garanti qu'une mesure sera introduite dans le parlement impérial pour conférer à la Province la propriété des réserves et le droit d'en fixer irrévocablement la destination.

Le *Globe* (nous pardonnons de revenir un peu fréquemment au confrère) prend au sérieux le grief que lui semble constituer le bill des "écoles séparées" qui a dernièrement reçu la sanction des deux chambres. Cette loi n'a d'effet que pour le Haut-Canada, mais le principe d'égalité religieuse qu'elle consacre mérite le respect de tous et touche au même degré les deux sections de la Province. On ne saurait dire qu'il est donné lieu au plus léger mécontentement dans les localités du Bas-Canada où l'application en a été requise. De quelque manière qu'a l'envisage, le principe est essentiellement protecteur, pour ses législateurs partisans aussi bien que pour ses adversaires. Voici la disposition qui en assure le bienfait aux catholiques du Haut-Canada sans créer le moindre préjudice aux sectateurs de la religion protestante.

"Et qu'il soit sâché, qu'il sera du devoir du Conseil Municipal d'une Cité, Ville ou village incorporé, en la demande par écrit de douze ou de plus de douze chefs de familles résidents d'autoriser l'établissement d'une ou plusieurs écoles séparées soit pour des Protestants, des Catholiques Romains ou des gens de couleur, et, en un tel cas, il sera prescrit les limites des divisions et des sections de toutes Ecoles."

Autant d'ailleurs à l'appui du droit politique et social.

LA GRANDE FÊTE DES TROIS JOURS A BOSTON.—Jamais peut-être réjouissance publique en l'honneur des grands entrepreneurs de notre temps n'aura été plus attendue, environnée de plus le faveur et d'éclat peut-être, que celle par laquelle doit être célébrée les 17, 18 et 19 septembre, à Boston, la completion des voies ferrées qui relient cette dernière ville aux Canadas et au grand territoire de l'ouest, ainsi que l'établissement d'une ligne de steamers entre Boston et Liverpool. Des apprêts somptueux se font pour cet objet de l'autre côté de la frontière tandis qu'à Montréal nombre de citoyens et de dames se disposent à prendre part à cette excursion dont l'hospitalité de nos voisins fera tous les agréments. Les journaux de Boston ont publié de cette fête un programme détaillé que nous faisons suivre.

VILLE DE BOSTON. GRANDE CÉLÉBRATION DES CHEMINS DE FER. Ordonnance de la Fête. Le Conseil de la Cité annonce ce qui va suivre comme le programme des Arrangements pour la célébration de la completion entière des grandes lignes des voies ferrées

entre Boston, les Canadas et le grand territoire de l'ouest, et de l'établissement des Lignes Américaines de steamers entre Boston et Liverpool. Les Réjouissances dureront Trois Jours, à savoir: les 17e, 18e, et 16e de septembre. JOURNÉE DU MERCREDI 17 SEPTEMBRE. Ce jour, les hôtes distingués qu'a invités la Ville, seront reçus avec tous les honneurs convenables, et un détachement militaire ainsi que le Conseil de la Cité leur feront escorte jusqu'aux hôtels destinés à les recevoir. L'après-midi de ce même jour, les diverses institutions publiques de la Cité et les points intéressants du voisinage seront visités et les membres du Conseil de Ville consacreront ce jour au plaisir de leurs hôtes. JOURNÉE DU 18 SEPTEMBRE.

Il y aura ce jour une Grande Excursion dans le Havre de Boston, et les objets intéressants qu'il renferme seront visités. Des vapeurs convenables serviront à cette fin et il y aura à bord collation et musique. Les vaisseaux du port seront décorés pour la circonstance. JOURNÉE DU 19.

Le matin, il y aura une procession civique escortée de la Brigade de Boston, et dont l'itinéraire et les détails seront annoncés plus tard. Les élèves des Ecoles Publiques prendront une grande part aux procédés du jour. L'après-midi, un banquet sera offert par le Conseil de la Cité aux hôtes invités par elle, et il aura lieu sous un pavillon dans la Commune de Boston.

Le soir de ce même jour, les édifices publics de la ville seront illuminés et des feux d'artifice lancés des différents points de la ville et du port.

Ces arrangements du comité de régio sont publiés par le Maire de Boston, John Bigelow. Le général John S. Taylor a déferé à l'invitation qu'on lui a faite de présider aux cérémonies de la fête comme ordonnateur en chef.

À la séance de mardi du Conseil de Ville de Montréal il a été lu par le Maire une lettre adressée par le secrétaire du Comité de Célébration de la fête Bostonienne, au Maire de Montréal, l'informant que des ordres avaient été donnés pour sa réception et celle des autres membres de la Corporation à l'Hôtel Winthrop, durant leur visite à Boston et les priant de vouloir bien se regarder comme hôtes de la ville de Boston pendant le séjour qu'ils y feront, et d'indiquer le jour probable de leur arrivée. Sur motion du conseiller Leeming, il a été résolu que cette lettre serait déposée dans les archives du Conseil, et le Maire requis d'y répondre pour fournir les indications voulues et exprimer la haute faveur avec laquelle cette honorable invitation est reçue du Conseil.

Depuis quelques jours le vapeur traversier de Montréal a démarré de son quai à 11 heures de l'avant-midi pour le transport des excursionnistes à la Prairie, d'où ils se sont acheminés vers Boston par les trains du chemin de fer pour arriver le lendemain au but de leur voyage.

Le Gouverneur-Général a répondu aux délégués du Conseil de Ville qu'il ne serait qu'un jour à Boston, celui du banquet, et qu'il ne pourrait s'y rendre en même temps que les membres de la corporation de Montréal, mais qu'au retour il se rendrait à l'invitation qui lui est faite et passerait par cette ville.

HABEAS CORPUS.—M. McKechnie dont nous rapportâmes dans le dernier numéro des *Mélanges* le procès et la conviction sommaire devant deux juges de paix, pour avoir procuré un azile dans sa demeure à deux marins en état de desertion, a été remis en liberté lundi au moyen d'un writ d'*habeas corpus* accordé sur la demande de l'avocat du détenu, M. Carter, par M. le Juge Aylwin. M. Driscoll, conseil de la Reine et M. Rose résistèrent à cette requête sur le principe que les défauts que reprochait l'Appellant à la procédure suivie à son égard, applicables de forme que le dernier Acte Impérial des

Non loin de là était un épouvantable précipice, l'un des Espagnols y alla jeter le cadavre du donanier et les deux contrebandiers ensuite s'emparant du blessé, le portèrent tout près du même abîme.

—Grâce, grâce! criait le patient.

—Si tu ne veux pas être précipité là dedans, lui dirent les deux brigands, il faut que tu nous écrives quelque chose sur ce papier.

—Mais je n'ai pas de plume.

—Voici un brin de paille.

Je n'ai pas d'encre.

—Ton sang en servira.

—Hélas! mon Dieu, mon Dieu, laissez-moi du moins mourir tranquille.

—Ecris, écris, ou si non....

—Que faut-il donc que j'écrive?

—Nous avons tout lieu de croire que notre troisième compagnon est un traître, c'est lui d'ailleurs qui a terrassé ton camarade, il faut écrire sur ce papier:

"J'atteste que cette nuit, 14 juillet, c'est Jérôme le bûcheron qui a tué mon camarade de et qui m'a blessé, moi."

Après bien des hésitations, le moribond écrivit et signa.

Les deux bandits s'enquerrèrent, triomphants, du papier et, pour récompense, ils poussèrent du pied, dans l'abîme, le mourant trop complaisant.

Quinze jours s'étaient écoulés depuis le drame terrible de la nuit du 14 juillet. Jérôme

avait su cacher à tout le monde, et même à sa femme, le rôle qu'il avait joué dans cette aventure; on ne s'en occupa guère d'ailleurs dans le pays. Sur les frontières, les riches avec les douaniers, les batailles de contrebandiers sont si fréquentes que l'on finit par s'y accoutumer.

C'était précisément le cinquième anniversaire du jour où Jérôme et Victoire avaient porté la petite Juliette presque mourante à la chapelle de la Lampe d'Argent. Le bûcheron, sorti de bonne heure de sa chaudière, se conformant aux prières de sa femme et de sa fille, alla à Sainte-Notre-Dame demander à l'ermite de vouloir bien dire une messe à la Vierge, en reconnaissance de la santé jointe si miraculeusement rendue par son intercession. La petite cloche du saint lieu devait avertir Victoire et Juliette du moment précis de l'office.

Un mendiant s'approcha du bûcheron:

—Monsieur, Monsieur, disait-il d'une voix suppliante.

Jérôme s'arrêta et mit la main à sa poche, mais soudain une main d'acier tomba et se cramponna au bras du bûcheron.

—Ce n'est pas de l'argent que je demande, gronda une voix sourde; c'est Jérôme le bûcheron...., c'est toi.

—Et que me voulez-vous, hein?

Le mendiant arracha sa barbe postiche en s'écriant: Me reconnais-tu?

Jérôme reconnut parfaitement l'un des contrebandiers espagnols, mais, sans se déconcerter, il repartit:

nuit, nous ferons une dernière affaire, et nous te donnerons ce papier-là pour récompense; tu vois qu'il est facile de l'acheter.

—Je ne veux pas aujourd'hui.

—Que si, que si.—Tu ne voudrais pas nous forcer d'aller remettre cela à des gendarmes, ça nous ferait de la peine, ma parole d'honneur; allons, prends ton parti en brave, et viens avec moi.

—Ma femme et ma fille m'attendent.

—Elles attendront, parle! —Ce soir?

—Non pas; à l'instant même, ou bien.... c'est à prendre ou à laisser.

Jérôme avait du feu dans les veines; il fit entendre un grognement en signe d'adhésion, et, tout en suivant l'Espagnol, il murmurait: —Maudit, maudit soit le jour où j'ai rencontré ce brigand-là!

La nuit est noire comme un drap funèbre; le vent siffle avec violence; un hibou fait entendre son chant lugubre et d'une maison isolée, partent de temps en temps les langoureux hurlements d'un chien. Trois hommes sont couchés dans les bruyères, ils se cachent à la mode des bêtes venimeuses; deux sont armés jusques aux dents, le troisième est ivre; c'est Jérôme et les deux Espagnols. Minuit sonne, et le bûcheron ne sait point encore le genre de forfait auquel on va l'associer; mais Jérôme n'est plus un homme, on

la gorge d'eau-de-vie et de liqueurs fortes, il a la figure stupide et le regard d'un idiot.

—Voici le moment d'agir, dit l'un des bandits; marchons.

—Marchons, répéta Jérôme d'une voix hétéocée.

Ils arrivent près de la chapelle Sainte-Notre-Dame, et ils arrêtent....

—A l'œuvre, dit un brigand, dépêchons-nous.

—Quello œuvre? demanda Jérôme stupéfait.

—Filer l'église, lui répond une voix satanique.

Le bûcheron fit un bond en arrière, et momentanément dégrisé par la secousse que lui avait donné cette sacrilège proposition, il jura et protesta qu'aucune considération humaine n'aurait le pouvoir de lui faire commettre un tel crime.

Ses compagnons, en le regardant d'un air ironique et sauvage, lui représenterent qu'il était trop tard pour reculer.—Ils lui rappellèrent l'écrit sanglant qui lui devait gagner l'échafaud; qu'il fallait fuir, et puis ils le menacèrent, s'il n'agissait pas, d'aller immédiatement assassiner sa femme et son enfant.

Oh! ce fut un langage strident et diabolique. Jérôme, sous le coup de tant de menaces, sentait sa tête près d'éclater; il était oppressé, haletant, de chacun de ses cheveux tombait une goutte de sueur.

—Allons, viens donc; la porte n'est pas fermée, entrons.

13e et 14e Viet. concernant les matelots, exprimait ne devoir vider aucunement les procédures. Le Juge déclara néanmoins la demande en élévation bien fondée dans ce qu'elle alléguait, savoir: Que la conviction de McKeelnie s'appuyait sur deux conventions distinctes, commises à deux différents jours, tandis qu'il n'y avait eu qu'une seule condamnation prononçant une pénalité sans énoncer à laquelle de ces deux offenses elle devait être entendue s'appliquer.

Une Proclamation en date du 3 septembre érige les deux comtés de Kamouraska et de Rimouski en un district judiciaire pour les fins civiles et criminelles, en fixant au 1er octobre prochain l'époque de son existence légale. Les Sessions générales de la Paix y auront lieu du 7 au 16 de janvier et du 15 au 24 juillet; la Cour Supérieure siègera aussi chaque année, de 26 mars au 4 avril et du 26 octobre au 4 novembre inclusivement; la Cour (Criminelle) du Banc de la Reine, le 5 avril et le 5 novembre. Une prison et un palais de justice ont été érigés à Kamouraska, qui est le chef-lieu de cette triple juridiction.

La nouvelle demeure confirmée de l'élevation de M. Dominique Daly à la charge de Gouverneur de Tabago, comme l'on sait l'une des îles Caraïbes dont la population ne dépasse peut-être pas douze mille âmes. Cette administration, qui ne menace pas d'être factieuse à son nouveau chef, assurément à M. Daly un traitement de £1,260 sterling par année, ce qui peut paraître excessif au point de vue des proportions totales de la petite colonie, sans mettre les appointements du gouverneur à la charge de son petit trésor. Le Journal de Québec dit au sujet de Tabago: "Le revenu public était de £4,000 en 1849. En 1848, la chambre d'assemblée, par suite d'une querelle avec le lieutenant-gouverneur d'alors, qui ne voulait pas communiquer aux représentants du peuple certaines dépêches du bureau colonial, refusa de voter les subsides."

Le Colonel Faneourt, ci-devant Gouverneur de Honduras, est arrivé depuis peu de jours et a fixé sa résidence à l'hôtel St. Laurent. Le nom de M. Gustave de Villeneuve, attaché au consulat de France à Washington, figure aussi parmi ceux des voyageurs dernièrement inscrits sur le registre de cet hôtel.

Hier eut lieu en jardin de M. Torrance l'exhibition générale de la Société d'Agriculture, où le plus riche étalage de fleurs obtint le suffrage des appréciateurs nombreux qui honoraient ce concours de leur présence. On y remarquait de superbes végétaux, des pommes et des raisins fort bien parvenus, et des pêches qu'avaient produites le jardin et les serres de M. Torrance. Ce dernier fruit avait la plus belle apparence.

On apprit il y a quelques jours le suicide d'un soldat du 20e régiment caserné dans l'île St. Hélène. Ce malheureux qui se nommait James Ouler, âgé de 28 ans, avait souvent manifesté son intention d'en finir avec la vie. Il avait disparu depuis vendredi; les recherches opérées jusqu'au village de Sorel avaient été sans résultats, et l'on demeura sans nouvelles de lui jusqu'à lundi matin que

le nommé James Petit du même régiment, le retrouva sur les six heures suspendu aux branches d'un arbre. Il n'était plus qu'un cadavre. Pouter avait fait usage de sa cravate pour accomplir son funeste dessein. Le verdict du coroner énonça que ce suicide a eu pour cause "un accès d'aliénation mentale."

On lit dans le Canadien: "LA PÊCHE.—Au lieu de reprocher au gouvernement ses fautes passées lorsqu'il paraît s'en repentir et vouloir revenir sur ses pas, comme le font quelques-uns de nos confrères de la presse, nous aimons mieux l'encourager à réparer ces fautes, en reconnaissant qu'il montre par là sa bonne foi et sa supériorité sur des adversaires qui ne viennent jamais de leurs erreurs politiques et qui ne comprennent pas la maxime de saint Augustin: *hominum est errare, diabolicum perseverare*. Nous félicitons donc le gouvernement de la mesure qu'il vient de prendre pour l'encouragement de la pêche en réduisant, comme il y est autorisé par l'acte 13 et 14 Viet., chap. 5, de 12 à 2 pour cent de leur valeur le droit d'importation sur les objets suivants, lorsqu'ils sont importés exclusivement pour l'usage des pêcheurs: 1° Saïnes, rets, haucous, lignes et fils retars, voiles et haussières de bateau, boîtes de pêcheur, cordages et manœuvres gonflonnées. 2° Par le même ordre en conseil, le même dégrèvement est accordé aux fils métalliques destinés aux télégraphes, lorsqu'ils doivent être employés en Canada, ainsi qu'au nitre et au soufre en roulage."

MM. F. X. Valade, Paul J. Filiatrault, J. E. Labonté, Louis Bolduc, Félix Labelle, Jos. Chartran, Léon S. Kirouac, Olympe Lefort, Jos. Labelle, L. Birs Desmarceau, P. J. Tourmadre, Amb. Fréchet, Patrick Hare, Cajetan Fournier, Louis Grandin, Amb. Tétrault, Chs. H. Leroux, Eugène Talham, Dom. St. Cyr, Abraham Duhairé, Dom. Baudria, Isaac Giroux.—22.

MM. Chs. F. Piché, Hilaire Dauvois, Thos. McGinnis, Jos. Archambault, Pierre Piché, Frs. X. David, J. Ste. Delage, Auguste Cadot, André Ouellet, Samuel Gendron, Joseph Bernier, D. Bourbonnière, P. X. David, F. N. Monmarquet, P. Munier, Narcisse Boulay, Edouard Lafond, Bruno Gauvreau, Jacques Gausset.—19. MM. F. X. Valade et Paul J. Filiatrault sont membres du Bureau des Examineurs.

CUBA.—Le dernier mot est dit enfin sur la triste échafauderie qui pour la seconde fois depuis 1850 vient d'ensanglanter le sol de Cuba. Les expéditionnaires qui avaient juré de rendre à l'indépendance cette possession de l'Espagne se sont appelés *sympathisateurs* sans avoir le moindre titre à cette qualification équivoque, sans même avoir le prétexte d'une insurrection des habitants de l'île, qui n'ont en aucun temps réclamé leur secours. Leur œuvre n'a donc été qu'une *entreprise de filibuste* reconnue telle par leurs concitoyens comme elle l'est par le droit commun des nations. Le succès à d'ailleurs dignement répondu à la cause. "La mort de Lopez, dit le Courrier des Etats-Unis, a déjà opéré son effet à la Nouvelle-Orléans: on y a complètement abandonné

l'idée de toute tentative nouvelle contre Cuba. Les Libérateurs venus de l'Ouest, qui étaient naguère si pressés de partir pour la croisade, n'ont plus d'autre désir que de retourner dans leurs foyers. Ils ont à cet effet réclamé du comité cubain quelque argent pour se mettre en voyage; mais celui-ci a fait la sourde oreille, la caisse sans doute étant vide. Ce refus a provoqué quelques désordres qui n'ont eu heureusement aucune gravité. Des scènes de ce genre pourront bien se reproduire sur les points où l'on avait réuni les volontaires qui devaient aller à Cuba. C'est pour le moment d'ailleurs une profession perdue."

le nommé James Petit du même régiment, le retrouva sur les six heures suspendu aux branches d'un arbre. Il n'était plus qu'un cadavre. Pouter avait fait usage de sa cravate pour accomplir son funeste dessein. Le verdict du coroner énonça que ce suicide a eu pour cause "un accès d'aliénation mentale."

recherches. Du reste, ce n'est pas à Rome seulement que la police est impuissante contre les sicaires de la démagogie. A Milan et dans plusieurs autres localités, des assassins politiques ont été commis, et les meurtriers ont toujours échappé à la justice. Ce qui console, au milieu de ces atrocités, c'est de voir que l'esprit religieux de la population prend toujours de nouveaux développements. Les fêtes sont suivies avec un empressement extraordinaire. Le 31 juillet, celle de St. Ingeze attiré au Gesù, pendant toute la journée, un concours immense. Dans la matinée, il y eut jusqu'à midi un nombre infini de communiions. Beaucoup de soldats français ont donné cette édification. Dans la soirée, l'église et les chambres dites de Saint-Ignace ont été visitées de milliers de fidèles qui baïssaient pieusement les reliques du Saint, ou s'agenouillaient devant son tombeau. Le pardon de saint François a mis également sur pied toute la ville de Rome dans la soirée du 1er et dans la matinée du 2 août. Toutes les églises franciscaines, et à Rome elles sont très-nombreuses, ont reçu une foule de pieux chrétiens qui allaient gagner la précieuse indulgence de la Portioncule. Le Saint-Père s'est rendu lui-même à l'église des pauvres Franciscaines, appelées les *Sepolce vive*; il y a entendu la messe, et il a consacré par sa présence et sa bénédiction ces saintes filles, dont le renouement au monde est si complet que le cloître devient pour elles un vrai tombeau et que le peuple ne les connaît point sous d'autres noms que sous celui de: *les cascadeuses toutes vivantes*. Inutile de dire que la présence du Souverain-Pontife a attiré, comme toujours, une grande foule de fidèles qui demandaient sa bénédiction.

Le commerce en Angleterre est actif et bien soutenu dans les districts manufacturiers. Une faillite importante s'est déclarée à Londres au détriment de l'ancienne et respectable maison de Rucker et fils. Une grande agitation prévaut en Irlande, et l'on s'y croit à la veille d'une crise. L'ambassadeur de France à Madrid avait promis au cabinet espagnol l'appui de la France contre les entreprises des fibustiers envers Cuba. Paris, en somme, était tranquille, dans l'attente des rapports et d'une décision du conseil-général. Le Parlement impérial a été de nouveau prorogé au 4 novembre. Gibraltar est menacé de quarantaine à raison du choléra qui sévit à Oran et à Mobak. Les affaires commerciales en France sont dans un état relativement prospère. Les récoltes sont belles et engrangées pour la plus grande partie. Le Conseil-général du département de la Seine a passé des résolutions en faveur, non seulement de la révision, mais aussi de l'article 45 qui interdit la réélection du Président. Les avis de Lisbonne vont jusqu'au 17 août. Ils annoncent la tranquillité du Portugal. D'immenses quantités des raisins de récolte ont été ravagées. Le commerce à Londres est dans la condition la plus prospère.

Académie de St. André d'Argenteuil Comte du Lac des deux Montagnes, District de Montréal, Canada Est, SOUS LE PATRONAGE DE NOS SEIGNEURS LES EVEQUES DE MONTRÉAL. Ce nouvel établissement, avantageusement situé sur les bords de la belle rivière de l'Outawa entre les deux beaux villages de St. André et de Carillon et placé sur la grande voie de communication entre Montréal et Bytown, est par conséquent d'un accès très-facile pendant toutes les saisons de l'année. Le local est salubre et pittoresque; les bâtiments, récemment érigés, sont spacieux et commodes. L'éducation que l'on se propose de donner dans cet établissement sera essentiellement anglaise, et d'un caractère tout-à-fait mercantile; le cours d'instruction embrassera la lecture, l'écriture bien soignée, l'orthographe, la grammaire, la composition, la géographie, l'histoire, l'arithmétique pratique et raisonnée, la géométrie, le dessin linéaire et la tenue des livres. Des soins tout particuliers seront donnés à cette dernière branche, comme se rapportant plus spécialement au but de l'établissement. La langue française, si nécessaire dans ce pays sera enseignée avec tout le soin possible. Les élèves étrangers à cette langue pourront facilement en acquies la pratique dans leurs rapports journaliers avec les jeunes canadiens qui fréquentent l'académie.

Les élèves étudieront et coucheront à l'académie; ils doivent se pourvoir d'un lit avec les fournitures et les autres articles nécessaires de toilette. Des arrangements ont été pris avec quelques respectables familles du voisinage immédiat de l'académie, chez lesquelles les élèves pourront avoir leurs repas à des termes très-moérés, pour ne pas dire modiques. Le prix de l'académie est de £4 par année scolaire, payable invariablement trois mois à l'avance. Pour plus amples informations on peut s'adresser à Messieurs les Ecclésiastiques de l'Evêché de Montréal et de Bytown, à E. A. Montmarquet et W. C. Schneider Ecclésiastiques à Carillon ou au directeur de l'académie à S. André. S. A. BERNIER, Ptre. Directeur de l'académie. N. B. Les classes s'ouvriront au premier octobre prochain.

Marché Bouscours. Vendredi, 12 septembre 1851. Prix des denrées. Farines par quintal s. d. s. d. Do d'avoine do . . . 10 0 2 10 10 Do blé d'inde . . . 7 6 8 0 Grains: Blé par minot . . . 4 6 5 0 Avoine do . . . 1 8 1 9 Orge do . . . 3 0 3 1 Pois do . . . 2 9 3 9 Sarasin do . . . 3 0 3 4 Seigle do . . . 2 6 3 0 Graine de Lin . . . 5 0 5 10 Valaillies et Gibiers: Dindes (vieux) par couple . . . 5 6 7 6 Dindes (jeunes) do . . . 0 0 0 0

PENSEES. La haine du méchant honore l'honnête homme. Ne méconnaissons pas la vérité, la raison, la vertu, parcequ'elles se trouvent du côté de nos ennemis. Les livres sont comme les médailles; les plus précieuses restent dans les cabinets, les médiocres circulent.

—Nous t'avions attendu la journée entière, dit Victoire; Juliette, impatiente d'aller s'êter à la chapelle l'anniversaire de son rétablissement, m'a pressée d'y venir la nuit — la lampe de la chapelle nous éclairait suffisamment pour ce pèlerinage, mais tout-à-coup, juste au moment où nous étions au plus difficile du chemin, la lampe s'est éteinte! Juliette, en poussant un cri perçant, a roulé au fond de l'abîme! — Mon Dieu, mon Dieu! s'écria le pauvre Jérôme, que chaque parole de ce récit avait brûlé comme un fer rouge et déchiré comme une griffe d'acier, mon Dieu, mon Dieu! que vos jugements sont terribles; et tombant à genoux près de sa malheureuse femme, il sanglota comme un enfant. Le cadavre de Juliette, retrouvé le lendemain dans le précipice, fut enterré près de Sainte-Notre-Dame, et, peu d'années après, il y eut deux autres tombes à côté de la sienne: c'étaient celles de Victoire et de Jérôme.

—Je ne veux pas, répondit Jérôme, je n'ose pas. —Sottise, reprit l'un des voleurs avec amertume; sommes-nous des enfants? Ne perdons pas le temps en contestation, il faut commencer. —Je ne veux pas, répliqua la pauvre victime; pour rien au monde je ne volerais la Vierge qui, dans ce lieu même, a rendu la santé à mon enfant. —Et veux-tu la faire assassiner cette enfant? hurla le sauvage, en montrant ses dents et avec un regard de tigre. Il nous faut dix minutes pour arriver à la maison, cinq pour finir ici notre ouvrage. Refuse, et dans un quart d'heure la femme et la fille seront mortes, et, demain matin, la justice aura dans les mains de quoi te faire mourir sur l'échafaud. Jérôme frissonna, et puis sa tête se perdit, et il entra dans la chapelle ou blasphémant, et il courut tout droit à la lampe d'argent, et l'attira si violemment qu'elle heurta sur le carreau et s'éteignit. Au même instant un cri affreux se perdit dans la nuit, il fut si soudain, si perçant, si plein d'angoisses, qu'il ne semblait pas sorti d'un gosier humain; qu'il vint du ciel ou des entrailles de la terre, il suivit si immédiatement l'extinction de la lampe, ou plutôt il l'accompagna avec tant de précision, que les bandits, épouvantés, crurent à une vengeance du Ciel, et s'enfuirent à toutes jambes. Le malheureux Jérôme, terrifié, tomba sur les dalles du saint lieu.

—Juliette... tombée! —Ma fille! ma fille! s'écria le bûcheron éperdu.

EUROPE.

Nouvelles de Rome.

Table of market prices for various goods including Oies, Canards, Poules, Viandes, Produits de la laiterie, Légumes, Divers, Prix du Pain, Sucres, Fruits, and DECES.

DECES. An St. Esprit, le 1er sept., à l'âge de 4 mois et 13 jours Marie-Luce-Alvina, enfant de L. N. N. Chamberland, éc., médecin. Vole, vole la haut Dans la troupe des anges, Pour chanter du Très-Haut Les célestes louanges. Lundi soir, à Québec, subitement, à l'âge de 63 ans et neuf mois, Joseph Marmet, éc., ex-président de la Société-Bienveillante de Québec. Ses funérailles ont eu lieu mercredi. Jeudi dernier, le 4, après huit jours de maladie, Marie-Anne-Camille, âgée de 9 ans et 7 mois, troisième fille du Dr. Nault. Douée de talents précoces, d'un esprit vif et enjoué, cette charmante enfant, justement aimée et chérie de tous ceux qui l'ont connue, n'a passé sa terre que pour laisser de vifs regrets dans le cœur de ses amis, et un deuil profond dans celui de ses parents qui la pleureront longtemps.

ANNONCES.

INSTITUT-CANADIEN.

CONCOURS LITTERAIRE. RÈGLEMENTS. I.—A DATER D'AUJOURD'HUI, 1er mai 1851, un concours est ouvert à la jeunesse du pays pour un Essai sur la proposition suivante:—Du meilleur emploi qu'un citoyen peut faire de son existence, tant pour la société que pour sa famille. II.—Le concours est ouvert jusqu'au premier Novembre 1851. Les concurrents devront livrer leurs Essais pour cette époque. III.—Le Comité de Régie de l'Institut-Canadien, choisira en dehors des membres composant l'Institut, trois personnes compétentes, chargées de juger les Essais, et de proclamer celui qu'elles penseront le plus digne d'être couronné. IV.—Le choix de ces personnes devra être ratifié par l'Institut, dans sa première séance régulière du mois d'octobre 1851. V.—L'Essai jugé le plus digne d'obtenir le prix, sera proclamé sur le rapport des juges, dans la séance du 17 décembre 1851, jour anniversaire de la fondation de l'Institut. VI.—Le prix destiné par l'Hon. P. De Boucherville à l'auteur de l'Essai couronné, consistera en une médaille d'Or, de la valeur de £10, ou en une même somme d'argent, au choix du compétiteur heureux. VII.—L'Institut aura le droit de conserver les différents Essais soumis au concours et pourra les publier dans les journaux. VIII.—Tout Essai devra être accompagné d'une lettre cachetée contenant le nom de son auteur, laquelle ne sera ouverte qu'après que le prix aura été décerné. IX.—Toutes correspondances ou explications sur le concours devront être adressées au Secrétaire-Correspondant de l'Institut-Canadien. P. G. PAFINEAU, Sec. C. I. C. Montréal, 11 Septembre 1851.

AVIS AUX EXAMINATEURS.

LES MEMBRES DU BUREAU DES EXAMINATEURS Catholiques du District de Montréal, s'assembleront à la SALLE d'ECOLE de l'évêché le 17 octobre prochain à NEUF heures précises A. M. pour procéder à l'EXAMEN des Instituteurs qui désirent se pourvoir d'un diplôme. F. X. VALADE, Sec. B. E. Longueuil, 12 Septembre 1851.

AVIS.

UN INSTITUTEUR bien qualifié, désire se placer à la tête d'une école, et connaître les avantages que l'on lui ferait. S'adresser à ce bureau. Montréal, 9 Septembre 1851.

ON DEMANDE

UN INSTITUTEUR bien qualifié pour tenir une Ecole élémentaire dans la paroisse de BLAINVILLE. Pour les conditions s'adresser à Messire R. ROBERT, Ptre., Curé. Blainville, 1 septembre 1851.

ON DEMANDE des renseignements sur une jeune fille de 14 ans du nom de ELIZABETH McGRADY. Toute information la concernant sera reçue avec beaucoup de reconnaissance par sa sœur. S'adresser au Bureau des Mélanges Religieux.

COLLEGE JOLIETTE.

LA rentrée des élèves du COLLEGE JOLIETTE aura lieu le 23 du courant. Les parents sont priés de vouloir bien envoyer les enfants au jour indiqué. CHAMPAGNEUR, Ptre. Industrie, le 1 septembre 1851.

AVIS.

UN MAÎTRE d'ÉCOLE, sachant bien le FRANÇAIS et l'ANGLAIS et muni de bonnes recommandations, trouve une place d'INSTITUTEUR à Ste. GENEVIÈVE. Pour plus amples informations, s'adresser à Mr. LEROUX, curé du lieu. Montréal, 4 Juillet 1851.

DEPARTS DE LIVERPOOL

Steamers Anglais de la Maille Royale
FELS QUE FIXES PAR L'AMIRAUTÉ, POUR 1851.
Les steamers qui font le service entre Liverpool et New-York...

COLLEGE JOLIETTE.

Le Cours d'Etudes de cet établissement se divise ainsi qu'il suit:
1ère Année.—Éléments des deux langues; (Anglais et Français)...

CONDITIONS PAR AN.

Table with 2 columns: Category and Price. Includes Enseignement et logement, Piano, Les autres instruments, Dessin, Abonnement à la bibliothèque.

AUX INSTITUTEURS.

UN jeune homme capable d'enseigner le FRANÇAIS et l'ANGLAIS et de bonne conduite trouvera de l'encouragement en s'adressant immédiatement au curé de St. André d'Argenteuil...

J. J. E. BIBAUD,

AVOCAT.

Petite rue St. Jacques, No. 37.

Montréal, 24 juin 1851.

P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique, que, belles-lettres, etc. rue Dorchester numéro 5.

F. X. DEROME, Horloger, à 3 portes de l'évêché.

L. LESAGE, Professeur de Français, de Latin, de Mathématique et de Tenon de Livres. Coin des Rues St. Denis et Lacombe, No. 2.

GYMNASE

ET

ACADEMIE D'ARMES

Tenus par M. REY, Rue Notre-Dame, 40.

Montréal, 4 Juillet 1851.

REPertoire DE L'ORGANISTE

OU

RECUEIL DE GRANT GREGGRIE

A l'usage des Eglises du Canada.

CONTENANT:

LES MESSES DU GRADUEL, tous les HYMNES et PROSES, les HYMNES et ANTIENNES en l'honneur de la Ste. Vierge, sur les AIRS anciens et nouveaux, aussi tous les TONS du PROCESSIONAL sur les AIRS ANCIENS et les NOUVEAUX, avec toutes les différentes FINALES; la MESSÉ des MORTS la prose DIES IRÆ et le LIBERA, tels que les donne le Processional, et arrangés en musique pour le chant et l'accompagnement.

Ce recueil, après avoir été soigneusement examiné, a été honoré de l'approbation de S. G. MONSIEUR l'Evêque de Montréal. Il est maintenant sous presse, et paraîtra sous format in-folio d'environ 125 pages. Le souscritteur a confiance dans l'utilité de son œuvre en faveur des Eglises d. n. e. et l'officiant du patronage. Le prix de l'ouvrage est de \$3, dont le tiers payable d'avance. Les souscriptions doivent être transmises au Secrétaire de l'Evêché de Montréal.

J. B. LABELLE, Organiste de la Paroisse de N. D. de Montréal.

Montréal, 10 Mai 1851.

AUX COMMISSAIRES D'ECOLLES.

LIVRES POUR RÉCOMPENSES, PRIX, ETC.

Le Soussigné vient de recevoir un splendide assortiment de LIVRES, à relier ornements, en or, etc. contenant des gravures et propres à être distribués à titre de récompenses, aux examens scolaires. Il en disposera à des prix très réduits.

J. BRE. ROLLAND.

NOLET RICHARD.

CETTE maison, déjà connue du public sous le nom de Pension Prière, est sise à l'extrémité supérieure de la Place Jacques-Cartier (ancien Marché-Neuf), au No. 7. Les familles et les personnes voyageant pour leur santé, y trouveront en tout temps des chambres convenablement meublées, et toutes les attentions désirables. L'établissement a vue sur le fleuve et réunit à la beauté du site les avantages de la centralité, du voisinage du port et des dock-bureaux des chemins de fer. Prix égal à ceux des hôtels où il y a table d'hôte.

GUIDE DE L'INSTITUTEUR.

2ÈME ÉDITION.

TABLE DES MATIÈRES QU'ON Y TRAITE:

La lecture, l'écriture, la grammaire, la sphère armillaire, la géographie, l'usage des globes, les courants de la mer, l'arithmétique, le mesurage, la tenue des livres, formules de calcul, etc., une table d'intérêt à 6 pour 100, le dessin linéaire, la géométrie, la levée des plans la trigonométrie, un traité d'arpentement adapté à notre climat, et une liste de barbarismes ou solécismes de la langue française.

Le prix sera aussi réduit que possible. P. GENDRON, Imprimeur, No. 29, rue St. Gabriel. Montréal, 5 Août, 1851.

LIVRES NOUVEAUX

POUR DISTRIBUTION DE PRIX.

Le Soussigné vient de recevoir par Great Britain Pearl, Wealth et John Bull deux assortiments de LIVRES DE PIÈCE, LITTÉRAIRES, DROIT, MÉDECINE, etc., etc., la collection est très-estimable et le choix tout sous le rapport des ouvrages que sous ce titre des lectures et des prix ne laisse rien à désirer.

DE PLUS

Chandeliers, Croix de Procession et d'Autel, Caliers, Ciboires, Ostensoirs, Bénitiers, Barettes, Instruments de paix, Chasubles, vases pour fleurs en porcelaine. Statuettes diverses aussi en porcelaine, Verrines, etc., etc. E. R. FABRE, Etc. Rue St. Vincent, N. 3.

Montréal, 23 Mai, 1851.

IMAGES NOUVELLES.

Le Soussigné ont reçu directement de France un grand nombre de FEUILLES IMAGES, assorties de grandeur et qualités, qu'ils offrent à des prix excessivement réduits.

E. R. FABRE, Et Cie. Rue St. Vincent, N. 3.

Montréal, 23 Mai, 1851.

CHAPEAUX FRANÇAIS.

Le Soussigné ont l'honneur d'annoncer qu'ils viennent d'ouvrir quelques caisses de CHAPEAUX DE SOIE, Ire. qualité, pour MM. du Clergé, prix 25c.

E. R. FABRE, Et Cie.

Montréal, 3 Mai, 1851.

TAPISSERIES FRANÇAISES de 8 sous à 1 dollar les 12 peluches VEILLEUSES et PROMADES de GRUYÈRE. A vendre par E. R. FABRE, Et Cie.

Montréal, 23 mai 1851.

Le Soussigné informe les Messieurs du Clergé et les Marguilliers des Fabriques qu'il vient de recevoir de France le complément de ses commandes contenant un grand assortiment d'ORNEMENTS D'ÉGLISE de toute description. CALICES, CIBOIRES de g. et g. d. OSTENSOIRES, VASES, CHANDELIERES, CROIX, CHRISTES de diverses grandeurs, VIN BLANC, pour le St. Sacrement de la Mes. et croix pour être sur, ENCENS, Cire blanche et jaune. Le tout sera vendu aux prix les plus réduits.

J. H. ROY.

Montréal, 30 Mai 1851.

AVIS.

NOUVEAU Recueil de 136 cantiques bien choisis et dont le prix est à la portée de tout le monde. Il ne coûte que six sous l'exemplaire. Maintenant à vendre chez

J. M. LAMOTHE, Libraire

ATTENTION!!!

VRAI VIN FRANÇAIS SANS MELANGE

M. M. HERVÉON & Cie., sollicite par des membres de leur famille, résidant aux portes de Bordeaux et en position incontestablement favorable, viennent de recevoir par le navire l'Arthur un ASSORTIMENT DE COGNAC et de VINS de qualités diverses, purs et généreux, qu'ils se proposent de vendre en gros et en détail, à des prix excessivement modérés.

C'est l'occasion pour les amateurs et pour le public en général, de renouer à ces mélanges funestes et corrodés, ces mixtures destructives des santés les plus robustes. C'est aussi une opportunité pour MM. du Clergé, de se procurer un Vin pur, étiqueté à des ingrédients chimiques, et à des montants qui ne permettent même pas de donner un nom à certaines boissons détériorées jusqu'à leur essence.

Adresse: M. M. HERVÉON & Cie., coin des rues St. Vincent et Notre-Dame, N. 84. Montréal, 3 Décembre, 1850.

PEINTURES HUILES, ETC.

Le soussigné offre ses plus sincères remerciements à ses amis et au public en général et à l'honneur de les informer qu'il a ouvert un magasin au No. 97, rue St. Paul où il tiendra constamment un assortiment général de toutes les PEINTURES, HUILES, BROSSES et PINCEAUX, aux plus bas prix, et il espère par sa ponctualité mériter l'encouragement de ses compatriotes et amis.

Michel Moises.

Montréal, 13 Mai, 1851.

LE MANUEL

DE LA

VISITE EPISCOPALE

Dans les Communautés et Paroisses du Diocèse de Montréal

AUGMENTÉ

DU

MANDEMENT

DE M. L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL

POUR LA

Visite Générale des Communautés

Prix: 2/9 la douzaine.

Montréal, 29 avril 1851.



NOUVEAUX.

Le Soussigné vient de recevoir directement de France le par le navire FIDÉLITÉ venant de Bordeaux, une superbe collection de LIVRES DE PRIÈRES, de DÉVOTION et d'HISTOIRE, avec une variété très-étendue d'INITIALES et GRAVURES de tous prix et pour tous les goûts.

Papeterie de toute espèce, tapisserie, chapeliers, médailles, creux, pufamerie, etc. et une foule d'autres articles qu'il serait trop long de détailler ici.

J. BRE. ROLLAND.

Montréal, 29 Mai, 1851.

AVIS AUX ABONNÉS

L'ALBUM

LITTÉRAIRE ET MUSICAL

DE

Le Soussigné a l'honneur d'annoncer qu'il vient de recevoir un grand nombre de LIVRES DE PIÈCE, LITTÉRAIRES, DROIT, MÉDECINE, etc., etc., la collection est très-estimable et le choix tout sous le rapport des ouvrages que sous ce titre des lectures et des prix ne laisse rien à désirer.

Chandeliers, Croix de Procession et d'Autel, Caliers, Ciboires, Ostensoirs, Bénitiers, Barettes, Instruments de paix, Chasubles, vases pour fleurs en porcelaine. Statuettes diverses aussi en porcelaine, Verrines, etc., etc. E. R. FABRE, Etc. Rue St. Vincent, N. 3.

Le Soussigné ont reçu directement de France un grand nombre de FEUILLES IMAGES, assorties de grandeur et qualités, qu'ils offrent à des prix excessivement réduits.

E. R. FABRE, Et Cie. Rue St. Vincent, N. 3. Montréal, 23 Mai, 1851.

ATTENTION

Le Soussigné tres-reconnaisant du grand encouragement que les MM. du Clergé et le Public en général lui ont accordé jusqu'à ce jour, profite au sujet de cette même occasion pour leur annoncer qu'il vient de recevoir sa collection de LIVRES DE PRIÈRES, richement reliés et faits dans les derniers goûts de France.

Paroissien Romain, Journée du Chrétien, Formulaire, Ange Conducteur, Visite au St. Sacrement, Chemin de la Croix, Combat spirituel, Imitation de Jésus-Christ, ... de la Ste. Vierge, Vie dévote, Livre de Vie, Hymnes ecclésiastiques, A Marie gloire et pour Ste. Communion, etc.

Aussi un très-grand assortiment de: Chapeliers, Médailles, Petites statues de la Ste. Vierge, en argent, Statues en Porcelaine, ... du Bon-Pasteur, ... de la Ste. Vierge, ... de St. Joseph, ... de l'Ange-Gardien de puis un pouce de hauteur jusqu'à neuf.

Une très-grande collection d'IMAGES, en dentelle ou en feuille colorées, notamment à la disposition de nos lecteurs, et le tout soigneusement choisi par lui-même à Paris, et vendu à des PRIX TRÈS-MODÉRÉS.

J. M. LAMOTHE, Libraire.

Montréal, 29 Mai, 1851.

Au Clergé.

Le Soussigné met en disponibilité un très-bel ORGUE, en accord et dans un état parfait. Il est de forme gothique, à 19 pieds de haut, 12 de large et 7 pieds en profondeur. Les TILYAUX du Pavant sont de métal doré; un double de clés, et un jeu de pédales sont au nombre des accessoires, outre vingt variations du jeu mixtes tout suit l'accompagnement: Grand Orgue, Diapason double au-dessus de GGG, Diapason ouvert, Diapason d'arrêt, Dulciana, Principal, Flûte, Trompette, haut-bois, tremolo, et deux claviers juxtaposés.

Le Soussigné tient en mains un assortiment de PIANOS, MÉLODIONS, à 4, 4 1/2 et 5 octaves, dont les prix sont variés de \$11 5 0 à \$30.

SAMUEL H. WARREN. Montréal, le 29 novembre 1850.

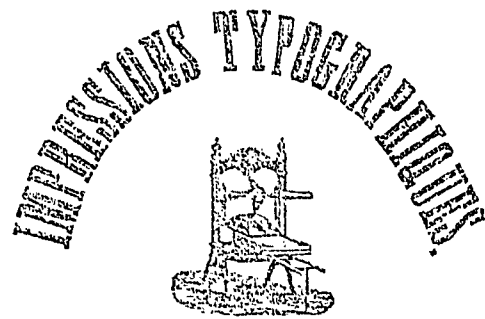
AVIS AUX ORGANISTES.

Le Soussigné qui a touché l'orgue pendant 25 ans à la Cathédrale de Québec, a arrangé EN MUSIQUE tout ce qui se joue et se chante en fait de PEAN-CHANT dans nos Eglises. S'adresser à Québec à FRANÇOIS LÉCUYER, Organiste.

Montréal, 10 mai 1851.

AUX INSTITUTEURS.

On a besoin dans la PAROISSE ST. PATRICK TOWNSHIP de SHERINGTON, d'un ou de deux INSTITUTEURS CATHOLIQUES, bien qualifiés, et sachant le FRANÇAIS ET L'ANGLAIS, pour des ECOLES ÉLÉMENTAIRES. S'adresser au Missionnaire du lieu Montréal, 18 Juillet 1851.



ON imprime à cet établissement:

LIVRES, ADRESSES, CARTES DE VISITE, INVITATIONS, CIRCULAIRES, ET JOBS DE TOUTE ESPÈCE.

Le tout est exécuté sur bon papier, avec caractères nets et dans le dernier goût. Tous les ouvrages demandés seront livrés à l'heure convenable et à des prix TRÈS-MODÉRÉS.

S'adresser à l'Imprimerie des Mélanges Religieux, Montréal, le 25 février 1851.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

SUR LA

VIE DU CANADA.

(Canada Life Assurance Company)

INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT.

CAPITAL—£10,000.

BUREAU PRINCIPAL, HAMILTON.

HUGH C. BAKER, Président.

JOHN YOUNG, Ecr. Vice-Président.

THOMAS M. SIMONS, Ecr., Secrétaire.

Bureau, Local, Montréal.

L'HON. JOSEPH BOURRET, Président.

JOHN G. MACKENZIE, Ecr., Vice-Président.

Directeurs.

WILLIAM WORKMAN, Ecr.

WILLIAM LYMAN, Ecr.

G. E. CARTER, Ecr., M. P. P.

HEW RAMSAY, Ecr., Gérant.

Conseiller Légal.—L'Hon. L. T. DRUMMOND, Solliciteur-général.

Arbitre Médical.—ARCHIBALD HALL, M. D.

Secrétaire.—THOMAS RAMSAY, Ecr.

Québec.—Agent.—W. WELCH, Ecr.

Médical.—Le Dr. MORIN.

GERANTS DANS LE BAS-CANADA.

Sorel.—H. Larsson, Ecr.

St. Jean.—Frank F.

St. John's.—Charles P.

Hantsburg.—R. B. S.

St. John's.—F. J.

St. John's.—Wm. K.

St. John's.—Wm. K.

St. John's.—Wm. K.

St. John's.—Wm. K.

St. John's.—Wm. K.

St. John's.—Wm. K.

St. John's.—Wm. K.

St. John's.—Wm. K.

St. John's.—Wm. K.

St. John's.—Wm. K.

St. John's.—Wm. K.

St. John's.—Wm. K.

St. John's.—Wm. K.

St. John's.—Wm. K.

St. John's.—Wm. K.

St. John's.—Wm. K.

St. John's.—Wm. K.

St. John's.—Wm. K.

St. John's.—Wm. K.

St. John's.—Wm. K.

St. John's.—Wm. K.

St. John's.—Wm. K.

St. John's.—Wm. K.

St. John's.—Wm. K.

St. John's.—Wm. K.

St. John's.—Wm. K.

St. John's.—Wm. K.

St. John's.—Wm. K.

St. John's.—Wm. K.

St. John's.—Wm. K.

St. John's.—Wm. K.

St. John's.—Wm. K.

St. John's.—Wm. K.

St. John's.—Wm. K.

St. John's.—Wm. K.

St. John's.—Wm. K.

St. John's.—Wm. K.

St. John's.—Wm. K.

St. John's.—Wm. K.

St. John's.—Wm. K.

St. John's.—Wm. K.

St. John's.—Wm. K.

St. John's.—Wm. K.

St. John's.—Wm. K.

St. John's.—Wm. K.

St. John's.—Wm. K.

St. John's.—Wm. K.

LIBRAIRIE ET RELIURE

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent.

Le Soussigné offre ses plus sincères remerciements aux MM. du Clergé et au public en général pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu, et profite de cette occasion pour solliciter de nouveaux et anciens patrons. Il tient en mains un bon assortiment de livres d'Eglise, richement reliés en velours, agrafés, aux coins dorés, et une grande variété d'autres livres gaufrés, dorés sur tranche.

TELS QUE

Formulaire de prières, Paroissien Romain, Imitation de Jésus-Christ, Clémence de la Croix, Visites au St. Sacrement, Miroir des Ames, Mois de St. Joseph, Ange Conducteur, Journée du Chrétien, Pensées-sécher, Paroissien des Demeures, Imitation de la Ste. Vierge, Mois de Marie, Images grandes et petites.

Aussi tous les livres en usage dans les Ecoles Chrétiennes, papier, plumes, encre, cire, oublies, crayons, ardoises, etc. Le tout à très-bas prix.

Montréal, 27 décembre 1850.

SOURCES DE PROVIDENCE.

M. S. GERMAIN qui conduit l'établissement des BAINS D'EAU MINÉRALE dans le nouveau Village de Providence, dans la paroisse de St. Hyacinthe, informe le public que son établissement sera ouvert au PREMIER JUIN prochain, et il pensionnera à son Hôtelier pour un prix modéré.

St. Hyacinthe, le 17 mai, 1850.

ATTENTION!

AVENDRE,

A l'évêché, à la Providence et dans toutes les Librairies Catholiques de cette ville.

NEUVAINES

POUR SE PRÉPARER À LA FÊTE

DE LA SAINTE ANNE

De Notre-Seigneur Jésus-Christ

Par le R. P. MEZZARELLI, de la C. de J. traduit de l'Italien, d'après la dernière édition de Rome.

PRIX: 2s. 6d. LA DOUZAINES.

Montréal, 2 novembre 1851.

HECTOR L. LANGEVIN.

AVOCAT.

Berfat, coin des rues St. Vincent et Ste. Thérèse

au dessous de l'établissement de la Minerve.

Montréal, 8 novembre 1850.

BIBLIOTHEQUES PAROISSIALES.

Le Soussigné ont l'honneur d'annoncer aux MM. du Clergé et à toutes les personnes qui s'intéressent à la fondation des BIBLIOTHEQUES PAROISSIALES, qu'ils ont maintenant en vente un assortiment considérable de livres, publiés avec approbation de plusieurs Archevêques de France et bien propres à répandre le goût de la lecture dans les campagnes.

Les collections suivantes sont surtout dignes de leur attention: Bibliothèque de la jeunesse, format 18 2/2, cartonné, 100 volumes dans la collection pour \$3 0 0;